



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 27093

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la multiplication des contrats à durée déterminée au sein de la Poste. La Poste emploie de nombreux salariés sous le statut de contractuel de droit privé. De très nombreuses personnes enchaînent des contrats à durée déterminée. Dans certains départements, les CDD et intérim peuvent représenter jusqu'à 10 % du personnel. Dans de nombreux cas, en ne respectant pas le droit du travail, l'entreprise se voit contrainte de payer des sommes importantes à la suite de condamnations prononcées par les tribunaux des prud'hommes. Dernièrement, encore dans le Tarn, une femme de 37 ans avec deux enfants à charge, âgés de 9 ans et 2 ans, a enchaîné 18 CDD entre le mois de juin 2009 et le mois de décembre 2012. Cette personne étant prioritaire réglementairement à l'embauche, a déposé une demande de réintégration sans succès à ce jour. Il lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend rappeler à la Poste le nécessaire respect de ses obligations en tant qu'employeur et une réelle politique de la résorption de l'emploi précaire au sein de cette société.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27093

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5265

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)